



Département de la MEUSE
Arrondissement de VERDUN
Canton de ETAIN
COMMUNE DE
55210 – Hannonville sous les Côtes
Tél. : 03.29.87.33.08
E.mail : mairie55hannonville@gmail.com
Site : www.mairie-hannonville.fr
SIRET : 21550228700018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

Présidente : Mme LEPRINCE Danielle

Secrétaire de séance : MR MAZZOLA Michel

Présents : Mr STEIN Jérôme, Mr LABISSY Alain, Mr MAZZOLA Michel, Mr ADAM Francis, , Mme BRIZION Virginie, Mme HUMBERT Marie, Mr LEPRINCE Christophe, Mr PARANT Romuald, Mme SAYEN Annick, Mr WALLERICH Patrice.

Pouvoir : Mr CAURIER Laurent, donne son pouvoir à Mr LEPRINCE Christophe.

Absents : Mme AUBRY Céline et Mr BRIZION Cyril.

Validation du compte rendu précédent, avec les remarques suivantes.

Modifier : * Mme la Maire souhaite modifier le texte sur la réaction de Mr Jérôme Stein : « C'est exaspérant un tel comportement pour un projet qui a été présenté à plusieurs reprises ». Mr Alain Labissy précise qu'il n'a fait que reprendre dans le compte rendu les propos de Mr Stein. Mme Humbert Marie Souligne qu'il faut juste mettre des guillemets . Le conseil valide cette proposition.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ **Vote des durées d'amortissement pour les budgets EAU et ASSAINISSEMENT.**
- 2/ **Vote des taux des impôts directs locaux.**
- 3/ **Vote de l'affectation de résultat.**
- 4/ **Vote des subventions aux associations.**
- 5/ **Admission en non valeur pour les budgets Eau et Assainissement.**
- 6/ **Vote des BP 2024 : Commune – Forêt – Eau – Assainissement – Lotissement.**
- 7/ **Vote du devis DUP Longeau.**
- 8/ **Délibération pour la conservation d'un îlot de sénescence dans la parcelle 19 ainsi que dans la 21.**

9/ Martelage des parcelles 46, 47, 4 et 17.

Questions diverses.

1/ Vote des durées d'amortissement pour les budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

Mme la Maire présente le document établi par la trésorerie pour la mise en conformité des durées d'amortissement de l'eau et l'assainissement. Le conseil vote à l'unanimité ces modifications.

2 / Vote des taux des impôts directs locaux.

Mme la Maire présente le tableau prévisionnel et propose au conseil municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition. Le conseil vote à l'unanimité pour ne pas changer ce taux.

3/ Vote de l'affectation de résultat.

Présentation des résultats à reporter dans les différents budgets. Mme la Maire soumet au vote, le conseil municipal valide à l'unanimité.

4/ Vote des subventions aux associations.

Présentation des propositions de la commission vie associative, après débat le conseil décide de d'octroyer ces subventions à ces associations :

LES CARAMS EN FETE : 1300 € - Entente VHF : 1500 € - ÉCOMUSÉE : 1200 € - GÉNÉRATION MOUVEMENT : 750 € - CÔTES & JEUX : 400 € (Mr Stein Président de l'association ne prend pas part au vote et sort de la salle.) - LES GALOPINS : 250 € - Parent'AILE des coutiats : 200 € - ECOS ET COEVRE : 150 € Mme la Maire souhaite proposer 0 €. Après débat le conseil municipal décide de continuer à soutenir cette association déjà sévèrement sanctionnée par la Codecom. Mme Humbert soutenue par Mr Stein regrette que le journal ne soit plus distribué par certaines communes. – AS VIGNEULLES HANDBALL : 150 € - AFM Téléthon : 100 € - Comité du Souvenir Français Fresnes : 50 € - Restos du cœur : 200 € - ILCG : 200 € - Pupille Sapeur Pompier : 100 € pour un total de **6550 €**.

Mme la Maire propose d'étudier à part les demandes de l'OHS et de Musique aux Mirabelles. Elle propose d'acheter des fleurs pour le parc de la résidence et de les donner à l'OHS pour 150 € (avis favorable de la commission vie associative). Elle souhaite également proposer une subvention pour l'association Musique aux Mirabelles (la Commission vie associative n'a pas fait de proposition de subvention pour cette association qui est déjà largement soutenue par de nombreux partenaires). Un travail pédagogique autour de la musique classique est engagé avec les écoles pour les enfants du secteur et un concert est prévu au Longeau. Le Conseil vote une subvention de 300 € pour l'association à l'unanimité.

5/ Admission en non valeur pour les budgets Eau et Assainissement.

La trésorerie demande l'admission en non valeur de factures d'eau et d'assainissement. Cette demande est votée à l'unanimité.

6/ Vote des BP 2024 : Commune – Forêt – Eau – Assainissement – Lotissement.

Commune : Fonctionnement = 647 107.71 € - Investissement = 687 000 €

Forêt : Fonctionnement = 360 847.51 € - Investissement = 279 397.51 €

Eau : Fonctionnement = 113 037.45 € - Investissement = 141 377.35 €

Assainissement : Fonctionnement = 152 897.94 € - Investissement = 146 112.82 €

Lotissement : déficit reporté de 67000.74 €

Avant de passer au vote Mr Stein souhaite s'exprimer pour dire qu'il votera le budget malgré le non respect des valeurs du tous ensembles. Et Mr Mazzola précise qu'il le votera aussi dans l'intérêt de la commune.

Mme la Maire soumet le vote au conseil municipal qui valide ce budget à l'unanimité.

7/ Vote du devis DUP Longeau.

Présentation des différents devis.

SARL ETS VERDUN montant 43054.80 € TTC. Berthol : 40635.60 € TTC. Sade : 53644.00 € TTC.

Après comparaison et débat le conseil municipal opte à l'unanimité pour le devis SARL ETS VERDUN.

8/ Délibération pour la conservation d'un îlot de sénescence dans la parcelle 19 ainsi que dans la 21.

La surface de ces parcelles représente environ 7 hectares, leur exploitation est compliquée d'où cette volonté de les laisser sans intervention.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce choix.

9/ Martelage des parcelles 46, 47, 4 et 17.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Un point vient se rajouter, non inscrit à l'ordre du jour. La commission des bois a donné un avis favorable à un devis afin de replanter des essences nouvelles sur une parcelle au bout du camping du Longeau pour un coût de 23340 €. Ces travaux sont acceptés par le conseil à l'unanimité.

Questions diverses

Mr Mazzola informe que des travaux de réfection auront lieu sur la ligne sous une quinzaine.

Mr Voisin Éric demande le déplacement de son compteur d'eau pour le rapprocher de sa maison.

Suite à la livraison des cailloux sur les chemins, Mr Mazzola cherche une solution pour les mettre en place et demande le soutien de volontaires.

La société Casi sécurité incendie propose un devis de 829.31 € TTC pour le remplacement des extincteurs

Les feux d'artifices sont à commandé, cette année le budget sera compris entre 2300 et 2500 €.

Levée de la séance à 22H30

Secrétaire de séance
M. MAZZOLA Michel

